

<https://www.snetap-fsu.fr/AESH-appui-a-la-prise-de-fonction.html>



AESH : appui à la prise de fonction

- Métiers - AESH - Les textes réglementaires (statuts et rémunération) -

Publication date: vendredi 25 août 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Consultez ici la note de service organisant le dispositif d'appui à la prise de fonction pour les [AESH](#) de l'[EAP](#)

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Nd S AESH appui prise de fonction

La participation au dispositif global est obligatoire pour les agents recrutés sur un poste d'accompagnement d'élèves en situation de handicap en [EPLEFPA](#) :

- avec le statut d'[AESH](#) ;
- n'étant pas titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne ;
- nouvellement recrutés (en poste depuis moins d'un an) en établissement public.